

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROY, Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Quorum : 14 – conseillers présents : 17  
Date de convocation : 4 avril 2018

**Présents** : ROY Jean-Marie, MONNERON Christian, BRUNET Sylvie, LAURANT François, DUBOSQ Isabelle, LARGEAU Hélène, CROMER Marie-Thérèse, COUSIN Sylvie, COUCHE Valérie, CANON Gaston, JAGOUX Sylvie, BODIN Dominique, PICARD Christian, GAZEAU Emmanuelle, ROBIN Evelyne, RUSSEIL Philippe, PINTAUD Francis.

**Absents excusés** : BABINOT Sarah, BONNEAU Frédéric, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, Frédéric NOURIGEON Fabien, PAIRAULT Françoise, RÉJOU-MÉCHAIN Bertrand  
Mme LECLERC-DUCHAMP Isabelle, Mme PICHE MULTON Myriam, M. RAMBAUD Fabrice.

**I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame DUBOSQ Isabelle se propose pour assurer cette fonction.

**II – POUVOIRS**

Mme LECLERC-DUCHAMP Isabelle ayant donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse,  
Mme PICHE MULTON Myriam ayant donné procuration à PICARD Christian,  
M. RAMBAUD Fabrice, ayant donné procuration à ROY Jean-Marie,

**III – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE**

**1. Affectation des résultats de l'exercice 2017**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Budget « commune » et intégration des résultats des budgets « lotissement artisanal », « assainissement », « SPANC »**

Compte administratif commune : excédent de fonctionnement	504 544,26 €
Compte administratif assainissement : excédent de fonctionnement	142 834,67 €
Compte administratif SPANC : excédent de fonctionnement	10 764,65 €
<b>Total des 3 budgets</b>	<b>658 143,58 €</b>

Pour mémoire : Déficit investissement reporté commune	19 492,46 €
Déficit investissement reporté lotissement	179 239,06 €
Excédent investissement reporté assainissement	15 865,78 €
Excédent investissement reporté SPANC	1 435,20 €

Excédent de l'exercice : commune .....	375 461,35 €
Déficit de l'exercice : assainissement .....	36 135,35 €
Excédent de l'exercice : SPANC .....	358,80 €
Résultat définitif : Excédent investissement commune	355 968,89 €
Résultat définitif : Déficit investissement lotissement artisanal	179 239,06 €
Résultat définitif : Déficit investissement assainissement	20 269,57 €
Résultat définitif : Excédent investissement SPANC	1 794,00 €
<b>Total des 4 budgets .....</b>	<b>158 254,26 €</b>
Restes à réaliser d'investissement commune : dépenses	267 260,02 €
Restes à réaliser d'investissement commune : recettes	106 784,18 €
<b>Besoin de financement .....</b>	<b>160 475,84 €</b>
Affectation en réserves (compte 1068).....	2 221,58 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002).....	655 922,00 €

- **Budget « gendarmerie »**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 141 030,19 €

Pour mémoire : déficit investissement reporté	98 308,52 €
Excédent d'investissement de l'exercice.....	40 497,87 €
Résultat définitif : Déficit d'investissement .....	57 810,65 €
Restes à réaliser .....	0,00 €
Affectation en réserves (compte 1068) .....	57 810,65 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) .....	83 219,54 €

- **Budget « lotissement des Poètes »**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 0,00 €.

Pour mémoire : excédent investissement reporté	265 752,85 €
Déficit d'investissement de l'exercice .....	44 737,41 €
Résultat définitif : Excédent d'investissement .....	221 015,44 €
Restes à réaliser .....	0,00 €
Affectation en réserves (compte 1068) .....	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) .....	0,00 €

## 2. Examen et vote des budgets

### a. Vote du taux des taxes

Il a été proposé aux membres du conseil municipal d'augmenter les taux de 2018 de 1 point comme suit :

- taxe habitation : 13,89 % au lieu de 12,89 %
- taxe foncière (bâti) : 19,16 % au lieu de 18,16 %
- taxe foncière (non bâti) : 58,82 % au lieu de 57,82 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité des suffrages exprimés d'augmenter le taux des taxes de 1 point.

- **Budget « commune »**

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- DECIDE, d'approuver le budget « Commune »

- **Budget « gendarmerie »**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE, d'approuver le budget « gendarmerie »

- **Budget « lotissement des Poètes »**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE, d'approuver le budget « lotissement des Poètes »

### 3. Admissions en non valeurs

Sur proposition de Madame la Trésorière, par mail du 16 mars 2018, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances suivantes et d'inscrire les dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune :

- Montant 291,40 € - présentées sur la liste n° 2796550233
- Montant 1 136 € - présentées sur la liste n° 3214970533
- Montant de 748,20 € - pour insuffisance d'actif des dossiers de liquidation judiciaire
- Montant de 4 743,91 € - Dossiers surendettement – Années 2010 à 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances ci-dessus et inscrit les dépenses **au budget « commune » de l'exercice en cours**

### 4. Crédits scolaires 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant des crédits scolaires, pour l'année 2018, comme suit :

#### Ecole primaire

Livres scolaires, livres de bibliothèque,  
fournitures scolaires 53,00 € par élève (au lieu 52 €)

#### Ecole maternelle

Fournitures scolaires, livres de bibliothèque,  
jouets collectifs 53,00 € par élève (au lieu 52 €)

Sorties pédagogiques 20,00 € par élève (au lieu 19 €)

RASED (versée sur demande) 295 € (au lieu 290 €)

### 5. Subventions aux C.C.A.S

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la subvention de 12000 € au C.C.A.S de Celles-Sur-Belle.

### 6. Subventions de fonctionnement des associations 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE, d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Le détail est disponible en mairie.

### 7. Subventions exceptionnelles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- ACCA de Celles sur Belle pour l'achat de fournitures dans le cadre de leur participation à la destruction de nids de frelon : 30 €
- Lions Club Melle-Pays Mellois, opération « Tulipes contre le cancer » : 150 €

### 8. Aides financières à la mise aux normes des assainissements individuels

Par délibération du 3 novembre 2011, le conseil municipal a instauré une aide financière à l'occasion de la mise aux normes d'un assainissement individuel. Il a fixé le montant à 10% des travaux avec un maximum de 400 €

Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Mellois en Poitou, il convient de statuer sur 4 dossiers pour lesquels les devis ont été acceptés en 2017 et qui n'ont pas été clôturés en 2017 :

-M. FELICIEN Laurent, Le Bois du Quart, Celles	400 €
- M.RICHARD Thierry, 32 rue du Chaumeau, Montigné	400 €
- M.Mme BAILLY/BRICOU, 27 route des Vallées, Bonneuil, Verrines	400 €
- Mme GAZEAU Laurette, 7 route des Vallées, Bonneuil, Verrines	400 €
- M. GERMAIN Patrice, 19 chemin des Platanes, Verrines	400 €
Soit un montant total de 2000 €.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser ces aides sur le budget communal après réalisation conforme des travaux
- de prévoir des crédits au chapitre 204, article 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations

### 9. Abbatale : travaux suite à la tempête

Par courrier du 12 février 2018, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), conservation des monuments historiques propose une opération concernant la reprise des couvertures en ardoise et de zinguerie de l'abbatale Notre Dame suite à la tempête, sur le budget 2018 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 21 440,14 € H.T. (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 40%, soit 8 576,06 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 21 440,14 € H.T.
- sollicite l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) soit 8 576,06 €
- approuve le budget prévisionnel de l'opération :

Etat : 8 576,06 €

Autofinancement : 12 864,08 €

Montant des travaux subventionnables : 21 440,14 € HT

- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 12 864,08 € TTC sur le budget 2018 de la commune et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

### 10. Joue de stalles de l'Abbatale

Il convient de procéder à la reconstitution d'une joue de stalles en noyer de France de l'Abbatale. Cette opération est estimée à 1 656,00 € HT soit 1 987,20 € TTC pour laquelle la commune peut bénéficier de subvention de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme de travaux et confirmer sa volonté de les effectuer pour un montant de 1 656,00 € HT,
- De solliciter l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) soit un montant de 828 € HT (50%)
- D'approuver le budget prévisionnel de l'opération :

Etat 828,00 €

Autofinancement 828,00 €

Montant des travaux subventionnables 1 856,00 € HT

- De s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 1 987,20 € TTC sur le budget 2018 de la commune et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

### 11. Facturation taille végétation.

Plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires d'un terrain situé 15 avenue de Niort pour leur demandé de procéder à la taille de la végétation empiétant sur le trottoir.

Le dernier courrier en date du 15 janvier 2018 envoyé en recommandé avec accusé de réception spécifiait qu'en cas de non réalisation des travaux ou de non réponse de leur part, la commune ferait procéder d'office aux travaux à la charge des propriétaires conformément à l'article 2212-2 du CGT.

Les propriétaires n'ayant pas réagi, un devis a été demandé à l'entreprise CHEBROUX PAYSAGE s'élevant à 187,20 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité de faire procéder aux travaux par l'entreprise CHEBROUX PAYSAGE et de demander le remboursement aux propriétaires Mme DECROU-LAHAYE Isabelle et BIGET Denis.

## 12. Echange motos

Selon l'article D1617-19 du CGT, il est possible qu'une collectivité procède à des échanges d'immobilisations avec une autre personne morale de droit public ou de droit privé.

Un échange de moto est envisagé entre la commune et Monsieur Stéphane BRUN.

La commune céderait à M. Stéphane BRUN, un véhicule TERROT 350 CC Type HSS de 1925 d'une valeur de 6000 euros et en échange M. Stéphane BRUN céderait à la commune le véhicule remis en état, Magnat-Debon immatriculée 6233VF87, d'une valeur de 6000 € pour une mise en valeur de l'espace musée P.Certain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cet échange et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

## 13. Don à la commune

Mme Jacqueline Prévôt demeurant à Sainte-Blandine a fait don à la commune de Celles-sur-Belle d'un piano à queue et quatre pieds de marque Pleyel dont la valeur est d'environ 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le don.

## 14. Projet bibliothèque

Le comité de pilotage du projet bibliothèque a réalisé un cahier des charges du projet qui va permettre de lancer une procédure adaptée pour retenir le futur architecte du projet et faire des demandes de subvention. Le coût global est estimé à 680 000 € HT avec des frais d'études préalables estimés à 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet,
- De demander des subventions auprès de :

DRAC – 45% montant HT portant sur la partie médiathèque	306 000 €
Europe LEADER sur frais d'étude	10 000 €
Etat contrat ruralité	80 000 €
Département CAP 79	5 000 €
Autofinancement (42%)	294 000 €
- D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier

## 15. Décision appel PLU

Suite au jugement du tribunal administratif de Poitiers en date du 11 octobre 2018 (dossier n° 1502386-4) concernant le litige avec Mme Mireille RIVAULT au sujet du Plan Local d'Urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- Décide de refuser l'abrogation du P.L.U. approuvé par délibération du 11 avril 2013
- Décide de faire appel du jugement devant la cour administrative d'appel de Bordeaux,
- Mandate Maître BROSSIER, de la société d'avocats BCJ, de faire appel.

## 16. Mise en place du Régime indemnitaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de la mise en place du RIFSEEP.

Le détail des modalités d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et de la part complément indemnitaire annuel (CIA) sont disponibles en mairie.

## 17. Créations de poste

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de créer :

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, au titre de la promotion interne,

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, dans le cadre d'un avancement de grade, suite à l'avis favorable de la CAP du 26 mars 2018.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

- Fait à Celles-sur-Belle, le 12 avril 2018

- Affiché le 19 avril 2018

P/Le Maire empêché,  
L'adjoint délégué



Christian MONNERON